

Taxe d'apprentissage 2020



En chiffres

- . 13 500 étudiant es
- 3 000 alternant·e·s : l'UPEM est la première Université française en pourcentage d'alternant·e·s (elle accueille 10% des apprenti·e·s inscriti·e·s dans les Universités françaises)
- . 3500 stagiaires
- 700 stagiaires en Formation Continue et VAE
- Plus de **90** diplômes (sur **220** formations diplômantes) ouverts à l'apprentissage du bac + 2 au bac + 5
- 77 % des étudiant es sont satisfait es et très satisfait es de leurs conditions de formation et de l'accompagnement pédagogique
- Une insertion professionnelle remarquable : plus de **95** % des diplômé·e·s sont en emploi à l'issue de la formation

Nos atouts

Un enseignement académique de qualité

- Un investissement fort dans l'innovation pédagogique
- Près de 280 partenariats-accords internationaux et des échanges auprès de 100 Universités à travers le monde
- Une **20** aine de domaines de compétences

Une recherche d'excellence

- 17 Unités de recherche 5 Ecoles doctorales
- Plus de **450** Enseignant-e-s / enseignant-e-s-chercheuse-eur-s

Un partenariat renforcé avec le monde socio-économique

- 1000 entreprises partenaires
- 1 cellule dédiée aux partenariats professionnels qui agit en véritable guichet unique pour répondre aux besoins des entreprises en matière de recrutement des étudiant-e-s en stage et en alternance, de formation continue des collaboratrice-eur-s et de solutions recherche

Nos engagements

- · Climat et Environnement:
 - Cluster ville durable : 1/4 de la R&D française consacrée à la ville durable
 - Comité développement durable et responsabilité sociétale afin de sensibiliser et former le personnel et les étudiant-e-s
 - Démarches de développement durable : éco-pâturage, projets de mobilité douce et de géothermie sur la campus de Champs-sur-Marne
- Mission égalité femmes hommes pour promouvoir une culture de l'égalité et lutter contre le harcèlement et les violences sexuelles
- Initiatives solidaires de lutte contre la pauvreté des étudiant-e-s et les discriminations ainsi que des actions en faveur de l'égalité des chances et de la mixité des publics

Zoom sur la réforme

La loi « **Avenir Professionnel** » a modifié les modalités de versement de la Taxe d'Apprentissage (TA). Le nouveau barème, appelé **Solde de la Taxe d'Apprentissage** correspond à **13** % de la TA. Ces fonds sont destinés à des dépenses libératoires effectuées par les entreprises et sans passer par un intermédiaire.



13 % = solde de la **TA**

Dépenses libératoires de l'employeur pour le financement des formations initiales technologiques et professionnelles (hors apprentissage)

87 %

Financement de l'apprentissage pour les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) Collecteurs

OPCO (2020-2021) URSSAF (2022) + Collecte de la CSA

Répartiteur

France compétences

Versez 100 % de votre taxe d'apprentissage directement à l'Université Gustave Eiffel.



Date limite de versement au plus tard le **31 mai 2020**

Que finance la taxe d'apprentissage?

Répartition de la taxe d'apprentissage



Ils nous font confiance: AIR FRANCE • AREAS DOMMAGES • ARTELIA • BNP PARIBAS • BOUYGUES BATIMENT IDF • CHRONOPOST • COFIROUTE • DISNEYLAND PARIS • EDF • EIFFAGE CONSTRUCTION • GROUPE ADP • GROUPE LUCIEN BARRIERE • IDEX ENERGIES • IN'LI • LA POSTE • LEROY MERLIN • MANPOWER • ORANGE • RATP • RENAULT • SNCF RESEAU • VEOLIA...

Nos projets 2020

Soutien aux pédagogies innovantes et à l'approche compétences • Création de formations à distance et hybrides • Création d'espaces de formation innovants • Renouvellement des salles informatiques • Achat de logiciels métiers • Création de plateformes techniques • Déplacements d'étudiants sur site • Voyages d'études • Développement de la mobilité internationale...

RELATIONS ENTREPRISES

Candice SÉNÉCHAL • candice.senechal@univ-eiffel.fr • T: 0160 957147



univ-gustave-eiffel.fr

CODE UAI: 0772894C